

Gravelines Conseil municipal

Le désendettement se poursuit et s'accélère

Le premier conseil municipal de l'année scolaire de Gravelines s'est tenu, jeudi. Pas de nouvelles grosses questions à l'ordre du jour, mais des dossiers qui reviennent régulièrement. Trois motions d'actualités ont été adoptées : celle concernant la Poste, Rexam et SeaFrance.

Pas de tour de chauffe. Jeudi soir, le conseil municipal a démarré sur les chapeaux de roues. L'un des questions de Bertrand Gilliot a vite mis le feu aux poudres entre lui et Paul Valette, premier adjoint. Bertrand Ringot a, lui, joué le pompier avant que le conseil ne prenne son rythme de "croisière".

L'élue d'opposition (sans étiquette), Bertrand Gilliot a, en effet, sorti de sa liste de questions/remarques le dossier de l'ancienne cartonnerie, qui avait déjà fait débat lors d'un précédent conseil.

Mais cette fois, la question porte sur un avenant aux travaux d'une expertise diagnostique du bâtiment. L'élue d'opposition a noté que le cahier des charges n'aurait pas été respecté. « Quel engagement allez-vous prendre par rapport au diagnostiqueur ? », a demandé, à plusieurs reprises, Bertrand Gilliot. Celui-ci note que le diagnostiqueur engagé « n'a pas rempli les obligations qui étaient les siennes ». Et de proposer d'engager la responsabilité civile du diagnostiqueur compte tenu des frais supportés par la mairie pour des travaux qui auraient été mal faits, selon Bertrand Gilliot : « Si vous refusez, vous



Tout comme la ZAC du Nord Banc, le camping de Petit-Fort est limité dans ses travaux à cause du rayon de 2,5 km défini par l'autorité de sûreté nucléaire.

m'obligerez à monter jusqu'au tribunal administratif... »

Règlement de compte verbal

Bertrand Gilliot avance une somme de 100 000 de travaux d'expertises. Paul Valette remplace la somme autour de 77 000 euros et lui reproche d'avoir « des comptes personnels à régler ! ». Le cabinet choisi était en balance avec un autre cabinet d'expertises dont un des dirigeants a travaillé avec Bertrand Gilliot. Fait que Paul Valette ne s'est pas privé de rappeler, ce qui a passablement énervé Bertrand Gilliot qui a titillé le premier adjoint sur sa réputation : « Ma réputation vaut bien la vôtre », insinue Paul Valette. « Là, sur ce

point, je préfère me taire... », lui répond du tac au tac, Bertrand Gilliot. C'est allé fort loin sur ce dossier... », clame-t-il, en se retenant... Arrive le soldat du feu, Bertrand Ringot, qui a assisté au règlement de compte verbal entre Valette et Gilliot : « On va regarder dans le détail le contrat. Juridiquement, s'il y a matière à y aller, on y va ! », répond-il à Bertrand Gilliot et à l'assistance. « Vous parlez des deniers de la ville, mais si on engage un avocat, ça nous coûtera », pointe-il en s'adressant plus particulièrement à l'élue d'opposition. Fin de la "conversation". Le conseil pouvait débiter.

La délibération concernant l'arrêt de prescription du PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) pour la société BASF Agri production

a fait tiquer Bertrand Gilliot et Léon Panier qui se sont abstenus : « Une fois de plus, notre avis importe peu », note Bertrand Gilliot. Le préfet de la région a, en effet, envoyé une demande en date du 3 juillet. Une date « pas du tout adaptée », selon Bertrand Gilliot qui s'étonne de voir mentionné dans la délibération : « Vu l'impossibilité de réunir le conseil municipal dans les délais prévus par la législation au regard de la période de consultation. »

« L'horizon s'obscurcit »

La délibération concernant l'aménagement de la ZAC du Nord Banc a permis de reparer du fameux rayon dessiné par l'ASN. Le Centre nucléaire

de production d'électricité est le centre du cercle, le rayon mesure 2,5 km. Le problème n'est pas que mathématique. Il est aussi démographique. Car cette contrainte réduit la possibilité de construire dans ce secteur, or le maire veut pouvoir y bâtir. « Tous les permis doivent passer par l'ASN », explique Bertrand Ringot. Et les dossiers ne sont acceptés que si « ça n'augmente pas la population ! ». L'avis de demande d'autorisation d'aménager le projet s'étalant sur 25 hectares et qui pourrait compter 360 logements a, néanmoins, été adopté par le conseil municipal. « Nous avons un avocat, annonce Bertrand Ringot. Nous avons le même problème avec le camping de Petit-Fort. Il est dans le périmètre, on ne peut rien faire. Ça va faire la même chose avec la ZAC du Nord Banc. C'est dommage... L'horizon s'obscurcit... »

Dans le chapitre finance, la remarque négative de Léon Panier, sur le budget supplémentaire, a permis à Bertrand Ringot de refaire un point. Celui qui reprochait à Bertrand Ringot de mal gérer les finances a entendu un bilan inverse. « Le désendettement se poursuit et s'accélère. On est passé de 48 millions à 25 millions, martèle l'édile. Mais chez certains, faire peur aux gens, ça fait partie de leur fond de commerce... La baisse de la dette est stable, les impôts sont stables et la politique d'investissement s'accélère... »

Suzanne URGACZ

Vos réactions sur www.nordlittoral.fr

La Poste, SeaFrance, Rexam : trois motions adoptées

« Le Calaisais est aussi un bassin d'emplois ! » martèle Bertrand Ringot

Les insinuations de Léon Panier à l'encontre de Bertrand Ringot ont une fois de plus émaillé le conseil : « cumulateur », « électoraliste », voilà que Léon Panier a accusé le maire de Gravelines de « récupération », dès les premières minutes du conseil, en proposant trois motions d'actualités : La Poste, Rexam et SeaFrance. « Des motions pour se donner bonne conscience », selon Léon Panier.

La première motion "contre la privatisation de la Poste" a été adoptée « malgré la récupération », estime le groupe l'Avenir. Bertrand Gilliot a, lui, « repoussé cette motion qui ne dit pas la vérité ». Il a, en effet, buté sur le terme de privatisation employé dans la motion. « Si faire peur est le fond de

commerce de certains, il faut dénoncer ce qui n'est pas ! Il n'y a pas de privatisation. Il n'a jamais été question de privatisation. » L'élue de l'opposition a reproché une position partisane à la municipalité.

La position quant à l'entreprise Rexam, qui devrait fermer ses portes à l'horizon 2010, a davantage rassemblé. L'entreprise située à Gravelines produit 1,1 million de cannettes de 33 et 50 cl annuellement. Des salariés de l'entreprise ont, d'ailleurs, assisté au conseil municipal.

150 salariés SeaFrance dans le Gravelinois

SeaFrance était également à l'ordre du jour. « 543 emplois sont menacés. Plus de 150 salariés sont domiciliés dans le

Gravelinois. »

« L'enjeu est que SeaFrance ne soit plus public majoritairement. On aurait donc plus de compagnie publique sur Calais, sur le littoral de la région », s'est inquiété le maire de Gravelines. Car le dossier SeaFrance s'inscrit dans le dossier de Calais Port 2015. Et Bertrand Ringot sait que ce projet serait pourvoyeur d'emplois pour les habitants de sa commune et des alentours. « Certes, il y a le Dunkerquois, mais un des bassins d'emplois, c'est aussi le Calaisais. Il y a un intérêt majeur à ce que cette compagnie reste ce qu'elle est. Je ne voudrais pas que le conflit s'enlise. Ce serait un vrai sinistre pour les marins du littoral. »

S.U.

Au fil des délibérations...

Là où les noms de rues sont aussi sources de débats

La dénomination des noms de rue de l'ancien caravanning a permis à Léon Panier de sortir ses petites notes... Les noms retenus pour trois voies sont les suivantes : rue Victor-Schoelcher (homme politique français surtout connu pour avoir impulsé l'abolition définitive de l'esclavage en France), rue des Nations Unies et rue des Anciens combattants d'Afrique du Nord. Et c'est là que Léon Panier a reproché à l'équipe de Bertrand Ringot d'avoir globalisé l'histoire : deux dates celle du cessez-le-feu et de la fin de la guerre. « Est-ce qu'on n'a pas intérêt à rassembler plutôt qu'à diviser ? », s'est interrogé Bertrand Ringot. Quand on est divisé, on ne fait rien ! »

Bertrand Gilliot s'est lui, fait force de proposition et de proposer rue Jean-François Deniau, rue de l'Abbé Pierre et rue Simon Weil-Jacob. « On en prend bonne note, mais on ne pourra pas prendre acte de tout », a-t-il répondu à Bertrand Gilliot.

Une nouvelle rue restait à "baptiser" : celle de l'ancienne brasserie Gourdin qui deviendra la rue de la Brasserie Gourdin. Bertrand Ringot a, néanmoins, retenu une nouvelle proposition que Bertrand Gilliot venait de faire : rue Arthur Van-Hecke. Une des salles du centre culturel François-Mitterand porte d'ailleurs déjà le nom du peintre de l'école de Gravelines.